

*Reversement par les communes à la c agglo Gaillac Graulhet part de taxe d'aménagement perçue sur les za communautaires*

Date de la délibération : 14/10/2019

Thème: Délibération du Conseil

Séance : Délibération du Conseil

Objet : Reversement par les communes à la c agglo Gaillac Graulhet part de taxe d'aménagement perçue sur les za communautaires

Service : Service des Assemblées



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
GAILLAC -  
GRAULHET**

Técou BP 80133 -  
81604 - GAILLAC  
Cedex

Accueil du lundi au  
vendredi  
De 9h00-12h15 /  
13h45-17h30